



Honoraires avocat pour procédure irrégulière

Par anais21

Bonjour,

J'aimerais savoir si, en théorie, je suis en droit de contester une facture (ou d'en refuser le règlement) d'un avocat pour des diligences accomplies mais qui n'a pas engagé la bonne procédure (requête devant le juge incompétent et à un stade où il n'est pas possible d'engager cette procédure)?

J'en veux pour preuve la radiation de l'affaire pour les raisons précitées et un courrier du tribunal précisant que la demande ne relève pas la juridiction saisie et donc irrégulière.

Aussi, cet avocat étant en charge d'une autre demande devant un autre juge, j'aimerais savoir si en pratique, il peut bloquer cette autre procédure pour cause de non-paiement ou de litige avec le client?

Je vous remercie par avance de votre aide précieuse et vous en suis très reconnaissante.

Par ESP

Bonjour

Ce dossier peut-être...

[url=https://www.lexbase.fr/revues-juridiques/70137349-cite-dans-la-rubrique-bavocats-deontologie-b-titre-nbsp-il-avocat-dessaisi-peut-il-attendre-d-etre-r]https://www.lexbase.fr/revues-juridiques/70137349-cite-dans-la-rubrique-bavocats-deontologie-b-titre-nbsp-il-avocat-dessaisi-peut-il-attendre-d-etre-r[/url]

Par anais21

Merci de votre réponse mais je ne cherche pas à dessaisir cet avocat, mais plutôt à connaître mes droits par rapport à la procédure irrégulière et de savoir si cela peut être utilisé pour « bloquer » (ou en d'autres termes que l'avocat arrête d'accomplir les diligences) la seconde procédure alors même que l'avocat n'est jamais dessaisi.